

**ABONNEMENT.**

**Saumur:**  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste:**  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne:**

**A SAUMUR,**  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

**L'ECHO SAUMUROIS**

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne. . . 26 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers. . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne:**

**A PARIS,**  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**SAUMUR**

**20 Avril 1883.**

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

Session du 19 avril.

**LA CONVERSION DE LA RENTE.** — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson. La salle des séances est assez remplie, seuls les bancs de l'extrême gauche présentent quelques éclaircies. Tous les ministres sont à leur banc; on sait que le gouvernement doit déposer au cours de la séance un projet de réduction de la rente 5 0/0 en 4 1/2 0/0.

M. Tirard demande la parole, et, au milieu d'un silence glacial, donne lecture des considérants, et du projet de loi qui ne comporte pas moins de treize articles.

La Chambre accueille avec une froideur marquée la péroraison dans laquelle le ministre demande l'urgence, et elle décide qu'elle se réunira demain dans les bureaux pour nommer la commission chargée de statuer sur le projet.

M. Paul de Cassagnac propose que la commission soit nommée immédiatement, et que la Chambre délibère de suite, mais sa proposition est repoussée.

M. Waldeck-Rousseau dépose ensuite un projet de loi sur les cris et emblèmes séditieux, sans réclamer l'urgence. Nous assistons à une série de dépôts de projets de loi des ministres des affaires étrangères et de la marine qui sont tous relatifs à des demandes de crédits. Nous remarquons entre autres celui des 370,000 francs pour les frais que nécessitera la représentation de la France au couronnement du Czar. Cette demande provoque quelques protestations à gauche.

M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat aux finances, monte à la tribune pour combattre le projet de loi de M. Vieille, tendant à assimiler la retraite des douaniers et gardes-forestiers à celle des gendarmes. Il demande à la Chambre de repousser ce projet.

M. Viette, rapporteur de la commission, combat les conclusions du sous-secrétaire d'Etat et demande qu'en échange des services qu'ils rendent ces agents soient assimilés à l'armée.

Pour la croix, ou la médaille militaire, le général Thibaudin croit que les douaniers et les gardes-forestiers ne peuvent l'obtenir qu'autant qu'ils sont compris dans l'armée comme auxiliaires en cas de guerre.

**SÉNAT.**

**Stance d'hier jeudi.** — La nouvelle du dépôt du projet de conversion a été assez mal accueillie au Sénat. Un membre de la commission des finances s'est même écrié d'un ton navré: « Quelle insanité! recourir à un misérable expédient pour trouver 35 millions, alors qu'il en faudrait immédiatement 300! »

L'aveu est précieux, sinon consolant à enregistrer. Malheureusement, on sait que le Sénat a l'habitude constante de voter les projets gouvernementaux qu'il a le plus mal accueillis.

Le Sénat, après avoir écouté l'éloge de M. Varroy et contemplé M. Cazot triomphant à son banc, s'est ajourné à lundi.

**Chronique générale.**

Au sujet de la loi sur les récidivistes, nous lisons dans l'*Intransigeant*:

« Si votre projet n'est pas odieux et s'il ne tend pas au massacre de ceux que vous prétendez racheter par le travail, il est inepte et impraticable. Nous verrons la tête que feront les députés, et surtout les électeurs, quand on leur demandera annuellement la moitié d'un demi-milliard pour frais d'entretien de ces colons malgré eux, qui n'arriveront à fonder une colonie qu'à la condition de ruiner la métropole. »

On ne tardera pas à s'apercevoir que

les escarpes et tire-laine qu'on éloignera de nous à si grands frais nous coûtaient encore moins cher quand ils dévalisaient les vitrines des bijoutiers ou subtilisaient les porte-monnaies dans les foules.

« Le cabinet Ferry va donc, dès la rentrée, piquer une tête dans l'absurde; et comme ce ne sera certainement pas la seule, il y a tout lieu de croire qu'il finira par rester au fond du bain. — *Henri Rochefort.* »

\*\*

**LES FALSIFICATIONS DE M. CAZOT.**

Puisque M. Cazot va présider la Cour de cassation et qu'il y deviendra l'arbitre des lois, le gardien suprême de la légalité, rappelons que M. Cazot, étant ministre, a dénaturé, altéré et même imaginé dans leur matérialité des dispositions légales dont les formules de fantaisie ont été citées comme textuelles à la tribune de la Chambre, reproduites au *Journal officiel* et placardées dans la France entière.

Ce fait audacieux, M. Fernand Nicolai, avocat à la Cour d'appel de Paris, l'a supérieurement mis en lumière dans une étude intitulée: *Le vrai texte des lois existantes.*

Dans la séance du 3 mai 1884, le ministre de la justice de M. Gambetta était à la tribune et plaidait ainsi la cause des décrets:

« M. le garde des sceaux. — La première loi que je rencontre sur mon passage, c'est la loi des 13-19 février 1790. Au risque d'encourir votre ennui, je me permettrai de faire passer sous vos yeux des textes dont l'honorable M. Lamy a négligé de vous donner lecture.

« Ces textes sont cependant importants, et la lecture vaut la peine d'en être faite. Voici d'abord les dispositions de la loi des 13-19 février 1790:

« La loi ne reconnaît plus les vœux monastiques; les ordres et congrégations réguliers dans lesquels on fait des vœux monastiques, sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il en puisse être établi de semblables à l'avenir. »

« Un membre à gauche. — Cela est bien clair.

« M. le garde des sceaux. — Ainsi la loi de

1790 commence par supprimer les vœux monastiques; mais elle ne se borne pas à cela. Elle tire immédiatement les conséquences de cette suppression en disant que les congrégations dans lesquelles on forme des vœux monastiques sont et demeureront abolies dans l'avenir.

« Voilà le texte de la loi de 1790; il est clair, il est net. »

Eh bien! ce texte de la loi de 1790 allégué par M. Cazot n'était pas le vrai texte. Une grave altération avait été commise, et, sur la foi du ministre, la Chambre avait voté les décrets.

Le décret de 1790 portait que « la loi ne reconnaît plus de vœux monastiques SOLENNELS », et le ministre lui faisait dire: « la loi ne reconnaît plus les vœux monastiques ». Le décret de 1790 ne parlait que des vœux monastiques *solemnels*, c'est-à-dire des vœux qui dans l'ancien droit étaient protégés par la loi civile, et, conséquemment, c'était la personnalité civile des congrégations qui seule était visée par le décret, et non la vie religieuse en commun. Pour les besoins de sa thèse, M. Cazot avait tout simplement supprimé le mot *capital*, décisif, ce qui lui permettait de donner au décret une portée que le texte lui dénie absolument.

Ainsi, pour appuyer les décrets d'expulsion, M. Cazot avait commis sciemment un faux, il avait trompé la Chambre, trompé l'opinion, trompé la loi.

Falsificateur de texte, violateur de la liberté et de la propriété, accapareur de la justice: quel homme méritait mieux en ce temps d'être premier président de la Cour de cassation?

Vraiment la République a fait un choix digne d'elle.

\*\*

A propos des récentes nominations des présidents de la Cour de cassation et de la Cour d'appel de Paris, il est intéressant de rappeler que M. Cazot est le neuvième président de la haute Cour.

Voici la liste de ses prédécesseurs: Tronchet, 2 floréal an VIII; Murair,

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**FOLLE?...**

PAR M<sup>me</sup> Claire de CHANDENEUX.

Comme le tarif postal était onéreux à cette époque, M. Léon Piélard écrivait rarement. Il avait, dans sa jeunesse, été lié d'amitié sincère avec le professeur Poncelet. Ces deux hommes n'avaient rien de commun, éducation, manières, positions. Si la loi des contrastes fut celle qui les réunissait, celle de l'habitude maintint leurs relations toujours affectueuses malgré l'âge et les distances.

M. Poncelet mort, M. Piélard prit quelque intérêt aux orphelines, s'informant de leurs premiers besoins, leur offrant un asile, qu'elles n'eurent pas un instant la tentation d'accepter.

Certainement, si Péronne eût été plus près de Nogent, il eût fait davantage; mais, c'était loin, les voyages coûtent cher et ces diables de ports de lettres eux-mêmes étaient ruineux...

Si bien que deux ou trois misères annuelles pleines de protestations évasives de dévouement du côté du parrain, et tout autant de réponses

banales de la filleule, constituèrent bientôt toutes les relations subsistantes entre M. Piélard et Léonide.

Celle-ci ne voyait aucun intérêt à se le rendre plus favorable. Sa succession, si médiocre qu'elle fût, ne pouvait même servir d'appât à des empressements qu'il lui répugnait de feindre, le bonhomme ayant un neveu qu'il paraissait chérir exclusivement, bien qu'il ne se dépensât guère plus pour lui que pour tout autre.

Et puis, Léonide se souvenait que son père, ayant, trois ans plus tôt, fait le voyage de Péronne pour offrir à son vieil ami le portrait de sa filleule, qu'il avait paru désirer, en était revenu visiblement peiné de l'état de rétrécissement, de mesquinerie, de privations, dans lequel il l'avait trouvé.

En fille avisée, Léonide concluait que si le hasard mettait sur sa route quelque conquête à tenter, ce n'était certainement pas celle-là. Mieux valait mille fois conserver pour une occasion meilleure, plus dorée surtout, les talents de séduction charmante, de finesse spirituelle, de puissance sur elle-même, dont elle sentait, d'instinct, que la nature l'avait douée.

Quant à voir naître quelque jour cette occasion tant souhaitée, la jeune fille n'en doutait pas un instant. Elle opinait seulement que cela tardait trop; que le lieu était peu propice aux rencontres romanesques; que son père avait été bien mal

inspiré de la condamner à la solitude, lorsque la vocation lui faisait complètement défaut; et qu'enfin, sa beauté blonde étant de celles dont le maximum d'éclat dure à peine quelques années, il était grand temps d'en essayer la puissance.

II

Un jour de printemps, où la rivière, toute babilarde et reluisante, coulait de l'air placide et riant qui lui fait tant d'amis, les deux sœurs avaient transporté leurs pliants et leurs corbeilles à ouvrages à l'extrémité du jardin d'où la vue embrassait le cours de la Marne à une distance assez étendue.

C'était le coin préféré de Léonide, moins toutefois pour l'horizon qui s'y révélait, que pour la chance qu'il pouvait offrir de voir passer un être vivant.

Les promeneurs de cette époque n'avaient pas comme aujourd'hui les chemins de fer, les tramways, les omnibus, qui les jettent aux rives de la Marne, chaque quart d'heure, par fournées. On y venait après réflexions, dans un véhicule incommode, chèrement payé, lent et dur. Il fallait aimer beaucoup la nature pour braver fréquemment des inconvénients de plusieurs genres, tels que l'absence de restaurants dans la partie basse du littoral, la difficulté du retour et la distance de Paris. D'où il résultait que, si les promeneurs se renou-

velaient volontiers, il était vraiment rare de reconnaître parmi eux, au bout d'une saison, un visage souvent entrevu.

— Des étrangers, des passants, toujours des passants! soupirait parfois Léonide avec dépit. Car, pas un seul de ces amateurs d'eau courante et de verdure ne s'était encore avisé de revenir pour un objet qu'elle estimait fort supérieur à tout le reste: sa jolie personne.

Ursule était de fort belle humeur sous les caresses de ce premier soleil printanier, et sa voix très-juste, que personne n'avait prise la peine de cultiver, célébrait cette fête extérieure et intérieure par un joyeux chant que sa sœur n'écoutait pas.

Ses mains ne restaient pas inactives. Avec une prodigieuse persévérance, que son adresse native servait à soulager, elle était arrivée, à peu près toute seule, à conduire des ouvrages de tricot qu'une clairvoyante ouvrière n'eût pas rendus.

C'était son occupation favorite dans sa nuit sans trêve, et son orgueil, quand les exclamations complaisantes de sa sœur, jointes aux cris d'admiration de Jeannette, lui prouvaient que son habileté, toute d'instinct et de patience, n'avait pas fait fausse route.

Léonide, assise en vue de la route, brodait avec mélancolie. Ah! si la blanche mousseline qu'elle fleurissait de guirlandes festonnées, avait pu dire

pendant toute la durée de l'Empire et pendant les Cent-Jours ; le comte de Sèze, en 1815 ; Henri-Jon de Pansey, 17 mars 1828 ; le comte Portalis, 8 août 1829 ; Troplong, 18 décembre 1852 ; Devienne, 18 mars 1859 ; Mercier, du 10 mars 1877 au 12 avril 1883.

Pendant quatre-vingts ans, la Cour de Paris n'a compté, elle, que sept premiers présidents : le baron Séguier, du 8 décembre 1802 au 3 août 1848 (M. Gilbert des Voisins pendant les Cent-Jours) ; M. Troplong, 22 décembre 1848 ; M. Delangle, 40 février 1853 ; M. Devienne, 24 juin 1858 ; M. Gilardin, 48 mars 1869 ; M. Larombière, du 1<sup>er</sup> juin 1875 au 12 avril 1883.

#### On écrit de Cherbourg :

« Les exercices militaires qui viennent de s'exécuter et qui vont être poursuivis par la seconde portion du contingent, ont pour but de faire revoir et pratiquer toute la théorie militaire aux classes de 1870 et 1871.

« Cette première période d'instruction s'est faite très-sérieusement ; mais on est unanime, dans ce centre militaire qui fournit 12,000 hommes à Cherbourg sur les 30,000 que compte cette ville, à reconnaître que l'intendance et le recrutement militaires sont toujours dans un lamentable état de désorganisation qui paralyse les efforts de notre armée pour redevenir forte et puissante.

« Dans l'arsenal de la marine on compte, paraît-il, de nombreux ouvriers étrangers sur les 5,000 ou 6,000 qui y travaillent. Les ouvriers français exigent une rétribution double de celle qui est demandée par les étrangers. Quelles déplorables conséquences ! N'est-ce pas alarmant de penser que les ouvriers allemands peuvent être ainsi au courant de nos ressources militaires et de nos réformes techniques dans l'armement ? »

#### LA VIE A BON MARCHÉ SOUS LA RÉPUBLIQUE.

L'État et la commune se font une concurrence de plus en plus active pour augmenter les dépenses publiques et avec elles les charges des contribuables. C'est ainsi qu'à Paris les dépenses municipales sont devenues quatorze fois plus considérables depuis un demi-siècle, tandis que la population ne s'est accrue que dans la proportion de 4 à 4.

Chaque Parisien mineur ou adulte, masculin ou féminin, paye en moyenne à la ville 449 fr. 30, en sus de ce qu'il paye à l'État, sous forme de contributions directes ou indirectes. En général, les impôts s'incorporent dans le prix des produits et des services, et ils retombent, de cascade en cascade, à la charge des consommateurs. La nourriture, les vêtements, les logements, c'est-à-dire le nécessaire, sans parler du confort et du luxe, deviennent, par conséquent, de plus en plus coûteux, en dépit des progrès de l'industrie qui en abaisse conti-

nuellement le prix de revient ; en un mot, la vie est de plus en plus chère.

De là un concert assourdissant de plaintes et de gémissements, dont s'émeuvent les philanthropes officiels et non officiels, et qui donnent lieu à toutes sortes de projets destinés à combattre ce renchérissement aussi inexplicable qu'obstiné des matériaux de l'existence.

#### UN BON EXEMPLE AU CANADA.

L'ouverture des assises criminelles des Trois-Rivières vient d'avoir lieu. Or, le shériff ayant constaté qu'il n'y avait pas d'accusé sur le calendrier, l'a fait savoir au président du tribunal, à qui, selon la tradition judiciaire suivie en pareil cas, il a fait cadeau d'une paire de gants blancs.

« Depuis que la bonne fortune a fixé ma résidence au milieu de vous, a répondu le président, je n'ai pu manquer de remarquer dans tous les rangs de la société, dans la classe dirigeante comme dans la classe moins élevée, un esprit sincèrement religieux, des habitudes de sobriété et l'amour du travail.

« Ce sont sans doute ces vertus, allant si bien ensemble, qui ont produit l'heureux résultat que nous constatons. Lorsque les églises sont remplies, les prisons sont vides ; mais quand les églises sont vides, les prisons regorgent de délinquents. Le travail que la religion a sanctifié ennoblit l'homme, l'attache au foyer de la famille et l'éloigne de la débauche qui mène directement aux assises criminelles. »

Au Canada, le premier ministre, M. Meuseau, répondant à une résolution du Conseil de l'instruction publique, s'est engagé à ne présenter aucune loi sans la soumettre aux autorités religieuses.

De leur côté, les membres de l'épiscopat canadien lui ont fait parvenir des remerciements et des félicitations.

Le *Moniteur de l'Armée* nous donne sur le budget des grandes nations d'Europe ces intéressantes données :

« Le budget de la France est de 3 milliards 413 millions de francs ; les dépenses militaires montent à 570 millions, chiffre qui représente 19 pour cent du budget total.

« Celui de l'Allemagne est de 2 milliards 470 millions de francs ; les dépenses militaires montent à 600 millions de francs, soit 26 pour cent.

« L'Angleterre dépense 2 milliards 970 millions, mais pour la guerre elle ne dépasse pas 387 millions, soit 14 pour cent.

« L'Autriche-Hongrie a un budget de 2 milliards 182 millions ; le département de la guerre en consomme 305, soit 14 pour cent.

« L'Italie dépense annuellement 1 milliard 285 millions dont elle applique 243 à l'armée, soit 16 pour cent du budget total.

« L'Espagne, comme l'Italie, dépense 16 pour cent de son budget total de son armée.

« Au sujet de budgets, remarquons une particularité curieuse. Le budget de la ville de Paris, 230 millions, est supérieur à celui

de six nations européennes. En effet, les Pays-Bas ont un budget de 245 millions. Ceux du Portugal, de la Suède et Norvège, de la Grèce, de la Suisse, du Danemark, sont respectivement de 190, 177, 11, 62, 58 millions. Il faut tenir compte que la population de Paris est plus grande que celle de la Grèce et celle de la Grèce supérieure à celle du Danemark. »

Ainsi, la France tient la tête dans cette ronde fantastique et folle des millions !

#### LA MÉDAILLE MILITAIRE.

La médaille militaire a été créée, on le sait, sous l'Empire, en faveur des simples soldats, pour récompenser des services ou des faits d'armes glorieux.

On ignore généralement, et on ignore à coup sûr dans les sphères officielles, qu'il existait déjà une décoration pour les militaires non gradés.

Cette décoration est due à François I<sup>er</sup> et n'a jamais été supprimée en vertu d'un acte public quelconque. Les archives du ministère de la guerre possèdent un édit donné le 24 juillet 1534, pour la levée des sept légions d'infanterie, et il est dit à l'article 56 de cet acte du souverain :

« Afin de rémunérer ceux qui l'auront mérité et servi et les élever en honneur et en réputation, le Roi veut et ordonne que, s'il n'y a aucun compagnon de guerre qui fasse preuve de vertu de sa personne, soit en bataille, assaut de place, prise de ville, guet et autre lieu et endroit, où il y ait acquis honneur ; en ce cas, le colonel ou capitaine sous lequel il sera, lui fasse présent d'un anneau d'or lequel il portera à son doigt... et à ce qu'iceux colonels et capitaines sachent quels anneaux ils devront donner tant auxdits compagnons qu'aux autres compagnons desdites légions, le Roi leur en baillera à chacun un certain nombre, afin que de la même façon d'iceux ils en puissent dorénavant faire faire de semblables pour donner auxdits compagnons et autres personnages de leurs bandes ainsi qu'il trouvera qu'ils en auront mérité. »

Nous ne savons si ces dispositions ont été jamais exécutées. C'est dans les paperasses du ministère de la guerre qu'on pourrait trouver trace des nominations dans l'ordre de l'anneau d'or faites soit par François I<sup>er</sup>, soit par ses successeurs.

#### BIBLIOGRAPHIE

LE LIVRE DU JEUNE FRANÇAIS, manuel d'instruction civique et morale, par ARTHUR LOTH.

Parmi les nombreux manuels d'instruction civique composés depuis la loi du 28 mars, nous n'hésitons pas à signaler le *Livre du Jeune Français*, publié par l'excellente librairie Palmé. C'est une œuvre forte et complète, qui a pour but de relever la

génération actuelle en ranimant en elle les deux grands sentiments de la Religion et de la Patrie. C'est un livre calme, digne, bien-faisant, dont la lecture, utile à tous, grands et petits, savants et ignorants, est aussi attachante qu'elle est instructive.

Imprimé avec luxe, dans le format in-42, ce livre, dans ses 440 pages compactes, résume tout ce qu'il importe de savoir sur la France moderne, telle qu'elle est constituée, et ce que les recherches historiques les plus sûres nous fournissent sur la France ancienne. Le ton de ce livre ne ressemble en rien aux œuvres de polémique, et aux pamphlets que la loi du 28 mars a fait éclore. On n'y trouve ni déclamation, ni récriminations, nulle phrase à effet, nulle préoccupation de lutte ; mais un exposé grave et serein des faits et des choses, des enseignements pratiques, des leçons de vertu et de patriotisme, données sobrement par un bon cœur. Le *Livre du Jeune Français* s'ouvre et se ferme, dans sa partie historique, par ce qui résume tous nos sentiments : Vive la France ! Qui le lira connaîtra et aimera de plus en plus notre cher et beau pays, et, fortifié par les saines notions de morale et de foi qui sont rappelées dans les autres parties, se sentira porté à vivre en homme de bien, en bon citoyen, en chrétien : pour Dieu et pour la Patrie.

Nous complétons ce compte rendu de l'excellent ouvrage de M. Arthur Loth en donnant ci-après en abrégé le titre des chapitres :

4<sup>re</sup> partie : la Famille et la Patrie. — 2<sup>e</sup> partie : la France actuelle, organisation Administrative et Politique de la France. — 3<sup>e</sup> partie : la France historique. — 4<sup>e</sup> partie : l'ancien régime et la révolution. — 5<sup>e</sup> partie : la vie sociale.

Un beau volume in-42, cartonné, de 410 pages : 2 fr. 50. Adresser les demandes à M. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 avril.  
Les bruits de conversion se confirment de plus en plus, le 5 0/0 baisse vivement de 112.85 à 112.55 ; seuls les 3 0/0 se maintiennent, le 3 0/0 ancien à 79.40 et l'amortissable à 80.45.

Le reste du marché est relativement ferme. Les établissements de crédit se maintiennent. La Banque de France à 5,390, bien que dans son dernier bilan les bénéfices s'élevaient à 702,500, l'encaisse or ait augmenté de 4,820,000 fr. et l'encaisse argent de 2,795,859 fr.

Le Crédit Foncier est en hausse à 1,347. Les Obligations Foncières Nouvelles cotent 347.50 les libérées et 344.75 les non libérées. Dans sa dernière séance hebdomadaire du 18 avril, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 12,055,000 fr. de nouveaux prêts, dont 11,820,000 en prêts fonciers et 235,000 en prêts communaux.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie donne lieu à de nombreuses transactions aux cours de 505 au comptant et 507 à terme.

Les rentes étrangères restent stationnaires : l'Italien à 91.15 et l'Égypte unifiée à 387.

Les Chemins français ont plutôt un léger mouvement de recul : le Lyon à 1,560, le Midi à 1,120 et le Nord à 1,910.

Les Chemins étrangers cotent 718 l'Autrichien et 326 les Lombards.

Le Suez est à 2,545, sans changement sur les cours de la veille, malgré ses 290,000 fr. de recettes.

combien de soupirs coptenus elle avait surpris dans ces longues heures de travail manuel !...

Cette route, que l'œil investigateur de la jeune fille parcourait prestement, presque aussi souvent que l'aiguille piquait un point dans l'étoffe, n'était rien autre qu'une étroite bande cailloutée longeant à la fois la rivière et le jardin.

Trois familles de Nogent avaient passé, avec un cliquetis de langues médisantes et des glapissements d'enfants en liberté.

On avait échangé un salut avec les jeunes filles, et chuchoté charitablement entre soi :

— Ces pauvres petites !... seront-elles assez difficiles à marier !...

Puis, vint une nocé du faubourg Saint-Antoine, affriandée par l'éclatant soleil, aux rayons duquel resplendissait, comme un tissu de prix, la robe de percale de la mariée.

Une tapissière les avait déposés tous, nouveaux époux, grands parents, témoins, invités, petits frères, sur la berge de la Marne, qu'ils parcouraient en la faisant retentir des éclats de leur gaieté communicative.

Léonide daigna leur accorder un regard tout chargé de vagues préoccupations, peut-être de secrète envie. Ces braves gens qui n'avaient que leurs bras pour toute fortune, leur travail pour tout avenir, étaient plus heureux, plus libres, que la fille d'un professeur réduite à attendre dans

l'immobilité des convenances sociales un époux qui ne se présentait pas.

Un époux !... Ce mot, pour elle, représentait moins la tendresse partagée, la famille fondée, les joies du foyer domestique, que l'indépendance conquise et la fortune espérée.

Un peu après que les bruits de la nocé faubourienne se furent éteints dans l'éloignement, on entendit sur le chemin une sorte de chant d'oiseau, de gazouillement dans les branches, quelque chose de mélodieux comme un roucoulement de fauvette et de capricieux comme un babillage d'enfant gâté.

Puis, une voix grave semblait sermonner la fauvette, et le rire clair de l'enfant gâté éclatait comme une fusée.

Ursule charmée prêta l'oreille. Léonide aiguisa son regard le plus subtil.

Ce qu'elle entrevit formait vraiment un saisissant contraste.

Une petite fille adorablement jolie, brune, avec des yeux immenses, un teint d'Espagnole et une grâce toute parisienne, sautillait dans le chemin à la façon d'un oiseau dont on a rogné les ailes.

Derrière elle, marchait un homme d'une quarantaine d'années, aux cheveux d'un blond si pâle, qu'il semblait un vieillard. Sa physionomie triste, ses lèvres saillantes, ses yeux sans lumière ne démentaient pas cette première impression.

Il suivait tous les mouvements de l'enfant avec

une sollicitude touchante, lui recommandant de se modérer, de ne point s'agiter si fort, d'éviter de prendre chaud.

— Oui, papa ! répondait invariablement la fillette, qui n'en continuait pas moins ses exercices de voltige du haut en bas du talus.

Elle pouvait avoir cinq ou six ans, une vivacité prodigieuse, que la maigreur de son petit corps élancé rendait encore plus accentuée. Ses yeux d'une mobilité remarquable, presque inquiétante, se portaient si rapidement d'un point à un autre, qu'ils semblaient doués d'ubiquité.

Elle aperçut en même temps une belle fleur rustique qui la tenta, une bande de cygnes qui descendait la rivière, et les deux sœurs assises sous l'oseraie qui formait l'unique barrière de leur jardin.

Prompte comme la pensée, la fillette courut cueillir la fleur, envoya un sourire aux orphelines et revint aux cygnes qui semblaient la captiver plus que tout le reste.

Ils avançaient majestueusement, regagnant le parc de M<sup>me</sup> de Semongéin, dont un petit canal venait chercher les eaux de la Marne, pour les amener dans un vaste bassin, sous les fenêtres de son salon.

Ces beaux animaux, familiarisés avec leur entourage seulement, étaient un objet de vanité pour leur propriétaire. Ils possédaient un plumage excep-

tionnel qui décelait au plus ignorant la pureté de leur race.

— Oh ! papa !... comme ils gonflent leurs ailes !... comme ils sont jolis !... cria l'enfant en battant des mains en face d'eux. On dirait des bateaux de pêche, comme à Dieppe.

Ces façons bruyantes, peu habituelles aux hôtes ordinaires d'une maison de deuil comme celle de madame de Semongéin, parurent surprendre d'abord les blancs palimpèdes, et bientôt les irriter.

— Voyons, calme-toi, Marie, dit le père à la fillette qui ne tint compte en rien de l'observation.

Ils étaient d'ailleurs plus aptes à comprendre les douceurs d'un biscuit émiellé sur les bords, ou même d'un fragment de pain lancé de la rive par un flâneur, qu'à supporter les agaceries d'une enfant nerveuse, laquelle, n'ayant aucune friandise à leur offrir, s'avisait de leur jeter des brins d'herbe, puis de petites mottes de terre, puis des cailloux, non pour leur faire le moindre mal, certes, mais pour jouir de leur surprise, de leur effarement, de leur indignation.

Les beaux cygnes orgueilleux passèrent, en effet, très-visiblement, par cette succession rapide de sensations diverses, dédaignant d'abord de fuir la pluie d'innocents projectiles, redressant ensuite leurs têtes fières d'un air de courroux, marchant enfin vers l'assaillante pour mettre, par cette attitude, un terme à ce jeu déplaisant.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un certain scribe s'évertue dans le *Courrier de Saumur* à présenter sous le jour le plus séduisant le dada chéri de plusieurs de nos conseillers municipaux, le collège de filles.

Pour lui, jamais entreprise plus raisonnable et plus raisonnable n'a été conçue, et cette dépense est la meilleure des choses pour les finances de la Ville.

C'est véritablement une prétention exorbitante qui dispense de toute réfutation; nous perdrons notre temps et notre peine; il n'est pire sourd en effet que celui qui ne veut pas entendre.

Veut-on avoir cependant un échantillon de la logique de ce tabellion? Qu'on en juge.

Dernièrement, nous avons rappelé les considérations de nombreux économistes très-compétents qui redoutent une catastrophe financière en France, et nous avons manifesté la crainte que la Ville n'en fût victime. Là-dessus le logicien du *Courrier* s'écrie :

« Si l'État est à la veille d'une catastrophe incalculable, s'il est incapable de solder les 400,000 francs qu'il a promis, votre conclusion est absurde, archi-absurde, car la Ville n'aura jamais à rembourser à l'État une somme que l'État ne lui aura point avancée. Que pensez-vous de cela? »

Nous pensons que vous êtes un naïf. Vous avouez aujourd'hui que ce n'est plus qu'une avance, le mot y est en toutes lettres. Ceci n'avait pas encore été dit, et c'est aux habitants de bien noter cet aveu qui vous a échappé, mais qui restera.

Nous pensons encore que si la Ville n'a rien à rembourser à l'État qui n'aura point fait d'avances, il faudra toujours solder les entrepreneurs qui auront construit le monument. Et où prendra-t-on l'argent, si ce n'est dans la poche des Saumurois?

Est-ce que vos rares lecteurs ne mériteraient pas que vous prissiez au moins le temps de suivre un cours de logique, et ne pas leur présenter des sophismes qui ne manquent pas d'absurdités?

Ce n'est pas tout. Pour faire accepter cette construction insensée, que tant de citoyens déplorent, et parmi eux des républicains bien avérés, le sophiste du *Courrier* a-t-il apporté quelque éclaircissement, fourni quelques preuves de ce qu'il avance? Non, pas le moins du monde.

D'après lui, il est avantageux que la Ville se lance à l'aventure dans cet inconnu, et il certifie que Saumur ne dépensera pas au-delà des 400,000 fr. votés avec enthousiasme par le Conseil. Il dit... et nous devons l'en croire sur parole.

Mais une bonne garantie ferait bien mieux l'affaire des contribuables.

Tenez, un petit arrangement, et nous verrons si vous avez une confiance aussi grande que vous le faites paraître.

La Ville, dites-vous, n'est engagée que pour 400,000 fr., soit. C'est beaucoup déjà; mais passons. Que tous nos conseillers partisans du collège de filles, et vous en tête, preniez l'engagement sérieux et irrévocable de pourvoir de vos deniers personnels à tout surcroît de dépenses pour la Ville, quelle que soit l'époque à laquelle il faudra payer, et quel que soit le motif du paiement.

Si vous acceptez, alors, mais alors seulement, vos concitoyens pourront vous prendre au sérieux.

Vous leur prouverez que vous êtes sincères, que vous avez confiance dans le savoir et l'expérience de vos architectes, dans l'infailibilité de leur devis, dans l'avenir aussi de votre établissement et dans la subvention de l'État.

Si vous reculez devant cette proposition si simple, qui ne doit point vous effrayer et n'est nullement en dehors de vos moyens à tous, vous autorisez vos concitoyens à suspecter votre parole et à vous traiter de farceurs.

Et il leur restera pour toute ressource d'ouvrir leur bourse.

### L'accident du Chapeau.

Un bien triste accident est venu, ce matin, jeter la consternation parmi les ouvriers qui travaillent aux terrassements du chemin

de fer, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées.

Vers sept heures, l'ouvrier qui conduisait les wagonnets de terre, voulant relever son cheval qui était tombé au moment où il lançait le tombereau jusqu'à l'extrémité du remblai, fit une chute lui-même, et le tombereau, chargé d'environ 3,600 kil., lancé à toute vitesse, lui passa sur le corps au-dessus de la hanche droite.

Ses camarades s'empressèrent d'accourir; son corps était complètement écrasé et presque séparé en deux. Il allait mourir.

Cependant une dernière consolation était réservée à ce malheureux. M. l'abbé Jubeau, vicaire de Saint-Nicolas de Saumur, passant au même instant sur la levée, se rendant à Villebernier, informé de ce qui était arrivé, alla promptement vers la victime. Sa présence fut accueillie avec joie de la part de tous les braves ouvriers.

Il put assister au dernier soupir de l'infortuné en lui adressant les paroles de pardon et de paix de la religion.

Tous les ouvriers présents, au nombre de trente environ, se découvrirent en signe de respect pendant que le prêtre prononçait les paroles de l'absolution sur leur camarade mourant, et ils remercièrent de tout cœur ce prêtre qui était arrivé d'une manière si inattendue et si utile.

Le pauvre ouvrier qui vient de trouver ainsi une mort affreuse est le nommé Jean Salain, de Braspart, arrondissement de Châteaulin (Finistère). Il était âgé de 32 ans et célibataire.

Nous trouvons dans le mouvement judiciaire la nomination suivante :

« Juge au tribunal de première instance de Bar-sur-Aube (Aube), M. Janvier de la Motte, ancien magistrat, en remplacement de M. Rousseau (loi du 16 juin 1824). »

M. Arthur Janvier de la Motte fut candidat malheureux aux élections de 1884, dans l'arrondissement de Cholet, quoique ou parce que républicain. Écarté par le suffrage universel, il est jugé digne d'entrer dans la magistrature républicaine.

(Union de l'Ouest.)

Le tribunal civil de Draguignan, saisi d'une réclamation relative au paiement, par l'autorité militaire, d'une indemnité pour dégâts commis dans une propriété lors des grandes manœuvres du 45<sup>e</sup> corps d'armée, a repoussé un déclinatoire proposé par le préfet du Var, et s'est déclaré compétent.

Le tribunal décide que la juridiction civile est, à l'exclusion de la juridiction administrative, seule compétente pour connaître des dommages aux champs occasionnés par les troupes exécutant des manœuvres militaires.

Chouzé. — Dimanche dernier, la veuve Langlois, âgée de 70 à 72 ans, demeurant à Chouzé-sur-Loire, a été trouvée morte dans son domicile.

Elle avait placé dans sa chambre plusieurs pots remplis de charbon allumé et avait été promptement asphyxiée.

On ne sait pour quelle cause cette femme s'est suicidée.

PRÉSAGES TIRÉS DE LA LUNE. — Si trois ou quatre jours après le renouvellement de la lune, elle est bien nette, c'est signe d'un beau temps qui durera.

Si le second ou le troisième jour de la nouvelle lune, les cornes sont émoussées, c'est signe d'une pluie prochaine. Si le disque est fort rouge, c'est signe de grand vent et de mauvais temps.

Au premier quartier, si elle se montre sans tache noire, c'est signe de beau temps.

Quand la lune au plein est claire, sans tache noire et sans cercle rouge à l'entour, c'est un indice de beau temps. Si, au contraire, on aperçoit quelque tache noire dans son disque et deux ou trois cercles autour de la lune, cercles noirs et épais, il tombera une grande quantité d'eau, il fera un très-mauvais temps.

En été, la lune qui paraît rouge à son lever, pronostique une très-grande chaleur.

Lorsqu'elle se montre claire en se levant, on n'a que du beau temps à attendre.

Un ciel serein de toute part quand la lune est nouvelle, est un signe de beau temps.

(Ephémérides Joigneaux.)

LES POIDS DE SENTEUR. — Tout le monde connaît le pois de senteur, ou pois-fleur. Cette gracieuse plante, originaire d'Amérique, ne le cède à aucune autre fleur par la délicatesse de son parfum et la beauté de sa fleur. Ajoutons que nulle fleur ne se produit à aussi bon compte.

Légère, transparente, variée de couleur, mais ne se plaisant qu'aux couleurs claires, vives et gaies, sauf le riche violet, dont elle peint ses parties supérieures déguisées en papillon, on pourrait, dit le Père Labèche, la confondre avec le brillant insecte. Les orchidées seules possèdent les formes animées du pois de senteur.

On connaît surtout les pois-fleur pour leur rusticité et la facilité avec laquelle ils viennent pour ainsi dire, sans soin, à peu près dans tous les terrains et dans toutes les expositions.

Cette plante convient particulièrement pour orner les pieds des treillages, des berceaux, des murailles, les balcons, les terrasses et les fenêtres, pour dissimuler la base dénudée des tiges d'arbustes et garnir les plates-bandes. Ses fleurs coupées sont très-propres à la confection des bouquets. La maison Vilmorin-Andrieux en possède six variétés magnifiques qui, semées ensemble au pied des pommiers, poiriers, etc., donnent des colonnes florales dont rien ne peut rendre le parfum et le riant aspect.

Leur mélange aux volubilis, aux capucines, augmente encore leur merveilleuse beauté.

On peut semer les pois-fleur pendant les mois de mars et d'avril. Bien des personnes voudront agrémenter un petit coin de leur jardin du parfum et du riant aspect de cette plante.

PARVENEZ A LE LIRE!! la nouvelle romance de AUGUSTA COPPEY, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSORA, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

## Faits divers.

UN MENDIANT COUSU D'OR.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* qu'un mendiant, du nom de Joseph Robert, mourait la semaine dernière à Lanvally (Côtes-du-Nord).

Cet homme, n'ayant point de famille connue, le juge de paix du canton Est, accompagné de son greffier, se transporta au domicile du soi-disant pauvre homme, afin d'y apposer les scellés.

Le juge de paix croyait trouver à peine quelques nippes chez cet individu, qui, chaque jour, tendait la main à l'aumône aux portes des commerçants de Dinan.

La surprise de ce magistrat fut grande en découvrant 1,800 fr. en pièces de 20 fr. dans un petit sac cousu, nous assure-t-on, au fond de son pantalon, 25 fr. dans une bourse, et, dans une petite boîte en fer-blanc attachée à son cou, un billet attestant un dépôt de 2,000 fr. chez un banquier de Rennes.

Joseph Robert vivait pauvrement. Personne n'eût pu soupçonner la petite fortune dont il était possesseur.

— Tu as un joli pantalon, disait parfois Robert à ses connaissances, mais il ne vaut pas le mien.

Outre les valeurs que nous venons d'énoncer, on a encore trouvé en sa possession un titre de rente de 600 fr., capital aliéné sur la Caisse de retraites pour la vieillesse.

Ce mendiant, né en 1814, à la Préalaye, près de Rennes, fouillait les balayures de la ville, afin d'y recueillir les moindres débris.

Il payait 20 centimes par jour pour se procurer de la soupe dans un débit, mais par ailleurs il ne dépensait à peu près rien.

SÉQUESTRATION. — On écrit de Dinan :

« Une descente judiciaire a eu lieu, la se-

maine dernière, au Guildo (Ille-et-Vilaine), dans la demeure des époux Le Boulanger, soupçonnés de séquestration.

Le juge de paix a, en effet, trouvé, gisant sur la paille pourrie d'une étable, couvert de vermines et d'ordures, un malheureux enfant épileptique et idiot qui n'était pas sorti de ce bouge infect depuis plus de huit mois.

Le père et la mère ont été écroués à la maison d'arrêt.

\*\*

LA MORT D'UN BRAVE. — Dimanche est mort, à l'hôtel des Invalides, un des derniers survivants de cette troupe héroïque, composée de cent vingt chasseurs d'Afrique, qui a lutté victorieusement, à Mazagan, contre huit mille Arabes.

Il se nommait Beaumetz.

A son retour d'Afrique, on le reçut comme commissionnaire des Invalides et, malgré ses blessures, on lui donna le poste de cantinier. Beaumetz est mort subitement, devant sa cantine, au moment où il trinquait avec un de ses amis.

Le vieux brave était âgé de soixante-dix ans.

\*\*

Le lot de 400,000 francs du dernier tirage du Crédit Foncier vient d'être gagné par le nommé Delafoy, soldat au 96<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Romans (Drôme).

Il ne possédait qu'une seule obligation, qu'il avait achetée il y a très-peu de temps à un de ses cousins. L'heureux gagnant est parti en permission pour toucher son lot.

\*\*

Le ministre du commerce vient de rechercher la moyenne de la consommation annuelle des aliments usuels par habitant et pour les principales villes de France.

Paris est la ville où, en moyenne, l'habitant mange le plus de viande fraîche et le moins de pain. Lyon est la ville où l'habitant boit le plus de vin. A Rouen et à Lille, l'habitant boit le moins de vin. Ce qui s'explique par l'absence des vignobles et l'usage, à Rouen du cidre, et de la bière à Lille. A Lille, la moyenne de la consommation annuelle de la bière est de 243 litres, et à Rouen, la moyenne de la consommation du cidre est de 424 litres par habitant.

\*\*

M<sup>re</sup> Wilson possède un joli perroquet. L'autre jour, un député, en visite à l'Élysée, entreprit de le faire parler.

— Ne vous fatiguez pas, dit la fille du Président en souriant, il ne sait souffler mot.

— Comment, il n'a jamais crié « Vive la République! »

— Dieu m'en préserve! Je ne l'aurais plus! M. Waldeck-Rousseau en aurait fait un préfet.

## CONSEILS ET RECETTES.

Pour empêcher de durcir les tampons à encre pour cachets et timbres humides. — Généralement, les encres employées pour ces sortes de tampons sont de nature grasse et ont beaucoup d'analogie avec les encres d'imprimerie.

Ces encres, restant plus ou moins exposées au contact de l'air, finissent par se solidifier: de là, le durcissement des tampons qui en ont été imprégnés.

On rend à ceux-ci l'élasticité qu'ils ont perdue, en les imbibant légèrement, à plusieurs reprises, d'essence de térébenthine ou minérale, aussi récente que possible, et même, à défaut d'essence, de benzine très-fluide.

La dissolution du corps gras s'opère. Lorsqu'elle a eu lieu, on charge à nouveau d'encre le tampon, qui se trouve ainsi apte à reprendre son service.

BANDAGES, BAS, SUSPENSOIRS, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

## EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup> .
3 % . . . . .	79 30	79 50	Est . . . . .	730	730	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % . . .	446	437
3 % amortissable . . . . .	80 50	80 40	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1567	1570	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est . . . . .	361	368
4 1/2 % . . . . .	110 75	111	Midi . . . . .	1120	1125	— 1865, 4 % . . . . .			Midi . . . . .	359	358 75
5 % . . . . .	112 55	112 85	Nord . . . . .	1900	1915	— 1869, 3 % . . . . .			Nord . . . . .	366 25	366 50
Obligations du Trésor . . . . .	515	510	Orléans . . . . .	1255	1250	— 1871, 3 % . . . . .			Orléans . . . . .	365	364 85
Obligations du Trésor nouvelles . . . . .	507	506	Ouest . . . . .	770	770	— 1875, 4 % . . . . .			Ouest . . . . .	358	358 50
Bons de liq. départementaux . . . . .	525	525	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1437	1430	— 1876, 4 % . . . . .			Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	367	367
Banque de France . . . . .	5400	5390	Canal de Suez . . . . .	2545	2535	Dép. de la Seine, emprunt 1857			Paris-Bourbonnais . . . . .	362	361 50
Comptoir d'escompte . . . . .	980	977 50	C. gén. Transatlantique . . . . .	460	460	Bons de liq. Ville de Paris			Canal de Suez . . . . .	561	565
Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1350	1345				Obligations communales 1879 . . . . .					
Crédit de France . . . . .	35	35									
Crédit mobilier . . . . .	380	370									

GEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heure	Minutes	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24
1	25	soir, omnibus.	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36
3	32	express.												
7	15	omnibus.												
10	26	(s'arrête à Angers)												

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
Heure	Minutes	Service	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	5 50	5 5	Niort . . . . . (départ)	5 29	5 40	Montreuil . . . . . (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers . . . . . (départ)	6	12 55
8	21	omnibus.	6 21	5 54	Parthenay . . . . .	7 10	7 20	Loudun . . . . .	8 9	2 50	9 30	Neuville . . . . .	6 36	1 30
9	37	express.	7 5	7 16	Airvault . . . . .	8 3	8 15	Arçay . . . . .	8 34	3 14	9 50	Mirebeau . . . . .	7 3	1 59
12	48	soir, omnibus-mixte.	8 6	8 17	Thouars . . . . .	9 8	9 45	Mirebeau . . . . .	9 26	4	10 49	Arçay . . . . .	7 56	3 53
4	44	express-poste.	9	9 11	Montreuil-Bellay . . . . .	9 50	10 51	Neuville . . . . .	9 55	4 25	11 17	Loudun . . . . .	8 42	2 17
10	24	express-poste.	10 41	10 50	Saumur . . . . . (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers . . . . . (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> MAUPILLIER, notaire à Thouarcé.

**A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DES BARANGÈRES**

Située commune de Chavagnes-les-Eaux, comprenant : Maison d'habitation et servitudes, jardin, verger, vigne, futaie, pièce d'eau ; Trois closeries ; Terres, vignes, bois taillis et prés détachés ; Le tout d'un détail facile, contenant 44 hectares. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MAUPILLIER, notaire à Thouarcé.

Étude de M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé.

**A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ**

En totalité ou par parties, Située au lieu de Saint-Aubin, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé. Comprendant : Bâtimens d'habitation et d'exploitation, caves en roc, jardin renfermé de murs et environ 15 hectares de terre labourable, vignes, landes et sapinières ; terrain propice aux fourrages artificiels. Entrée en jouissance : 1<sup>er</sup> novembre 1883.

Grande facilité de paiement. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> GOUTARD, notaire à Neuillé, et à M. VINET, propriétaire à Courléon, qui se trouvera à Neuillé, le dimanche 13 mai 1883, et à Saumur, hôtel de la Poste, près la gare d'Orléans, les samedis 26 mai et 9 juin 1883. (287)

Étude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**VENTE DE MEUBLES**

Après le décès et au domicile de M<sup>me</sup> SAUTON, ville de Bourgueil, rue de Tours, le dimanche 22 avril 1883, à midi, et jours suivants. Salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, argenterie, parures, vins en bouteilles, trois grandes et belles glaces, gravures encadrées et quantité d'autres bons objets, le tout presque neuf. 10 0/0 en sus au comptant. (238)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE DE GRÉ À GRÉ, LA FERME De l'Abbaye de Chavels**

En totalité, par lots ou en détail, Située commune de Denezé, Comprendant : vastes bâtimens d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes ; le tout en un ensemble d'une contenance d'environ 28 hectares 80 ares. Détail facile. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DOUSSAIN. (238)

**A LOUER PRÉSENTMENT, JOLIE MAISON**

Située rue de Bordeaux, 15, Comprendant NEUF PIÈCES, Avec Jardin. S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**A LOUER PRÉSENTMENT CHAMBRE ET CABINET**

Rue Haute-Saint-Pierre. S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

**A LOUER POUR la Saint-Jean 1883.**

**MAISON avec JARDIN**

Rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 49. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

**A VENDRE DEUX CUVES VIDES, usagées,**

l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56. S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

**A VENDRE UNE JUMENT**

De huit ans, Taille 1<sup>m</sup>50, robe bai cerise, s'attelle et se monte. S'adresser à M. FOUCHAU, 79, rue Saint-Nicolas, Saumur. (267)

**M. LORIOU**

Ex-Bandagiste-Herniaire de Paris, sera à la disposition des personnes atteintes de hernies les plus difficiles, assurant le maintien au moyen de son bandage perfectionné. Recevra à l'Hôtel Budan, à partir de lundi 23 au samedi 28 courant, de 1 à 6 heures, se réservant la matinée pour aller à domicile chez les personnes qui le préfèrent. M<sup>me</sup> LORIOU, qui l'accompagne, recevra aux mêmes heures que son mari, pour les dames. (272)

**LE VERT**

De la grande prairie de l'Île-Ponneau dite Île-l'Abbé ou Île-Grelet, Située près la Gare des marchandises de Saumur. Est ouvert depuis le 15 avril.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie ; Et, pour les renseignements, à MM. PLACBAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, boucher, rue Nationale, 48. Prix, payable en sortant entre les mains du Garde : 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

**A VENDRE MAGNIFIQUE CHIEN**

Pure race Mont-Saint-Bernard, Poil fauve, âgé de 3 ans. S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE :**

UN JEUNE HOMME parfaitement au courant de la procédure ; UN JEUNE HOMME connaissant la comptabilité. Inutile de se présenter sans d'excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage. S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A VENDRE 1<sup>o</sup> JOLIE PROPRIÉTÉ**

A Chaintres, commune de Dampierre, 1 kil. de la station de Varrains. Belle maison de maître (12 pièces) ; communs ; faisanderie. — Charmilles, pelouses, pièces d'eau, potager, vigne en plein rapport et bien arrosée ; le tout enclos, contient 60 ares.

**2<sup>o</sup> VASTE IMMEUBLE A SAUMUR**

Sur le quai Saint-Nicolas, à l'angle de la rue de la Maréchalerie. S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, 27, place de le Bilange. (235)

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE :**

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 73. 2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n<sup>o</sup> 71. 3<sup>o</sup> PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au foad, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 69. 4<sup>o</sup> AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n<sup>o</sup> 66.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnaux.

Études de M<sup>e</sup> BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours.

**A VENDRE**

Sur publications judiciaires, LA

**TERRE DES ARPENTIS**

Grande propriété en TOURAINE, avec belle chasse.

Sise communes de SAINT-RÈGLE et de SAINT-DENIS-HORS.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours du 19 mai 1883, midi précis.

Cette propriété comprend un vaste château à tourelles avec terrasse, cour d'honneur, orangerie, source d'eau vive dans les caves, jardins traversés par la rivière l'Amasse, servitudes, parc et bosquets devant, bâtimens d'exploitation, etc. Divers corps de ferme, moulin, terres labourables, prés, bois, étangs, vignes, le tout dans un seul ensemble (les bois touchent la forêt d'Amboise) et d'une contenance de

**441 hectares 45 ares 54 centiares.**

Le château est situé à 4 kilomètres d'Amboise, gare du chemin de fer de Paris à Tours, où tous les trains s'arrêtent. Le revenu net d'impôts et de frais de garde pendant les sept dernières années a été en moyenne supérieur à 27,000 fr.

**MISE A PRIX. . . . 650,000 fr.**

S'adresser, pour avoir des renseignements : A M<sup>e</sup> BOUCHARDEAU et SOLOMAN, avoués à Tours ; A M<sup>e</sup> AILLET et VERNON, notaires à Amboise. (227)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.